

VILLE DE PLESSISVILLE

PROVINCE DE QUÉBEC

CANADA

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023, aux heures et lieu habituels des séances du conseil, à laquelle étaient présents les membres du conseil:

Martin Nadeau, Valérie Desrochers, Sylvain Beaudoin, Marc Morin, Jean-Félice Nadeau et Christine Gingras.

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Pierre Fortier.

Mesdames Justine Fecteau, directrice générale, et Caroline Grégoire, greffière adjointe, sont également présentes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

**RÉSOLUTION  
NO 079-23**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023, ajournée au 20 mars 2023, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023, ajournée au 20 mars 2023, tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION  
NO 080-23**

**RATIFICATION DES COMPTES**

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER la liste des comptes ayant fait l'objet d'un paiement, datée du 30 mars 2023 et totalisant 998 358,03 \$.

**ADOPTÉE**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

RÉSOLUTION  
NO 081-23

### RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport de la Directrice générale daté du 30 mars 2023 et de ratifier les décisions prises, incluant les contrôles budgétaires, s'il y a lieu.

**ADOPTÉE**

### DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière adjointe fait dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme tenue le 1<sup>er</sup> février 2023. Le conseil en prend acte.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉSOLUTION  
NO 082-23

### SOUSSIONS - ACHAT D'UNE CAMIONNETTE À CABINE DOUBLE MUNI D'UNE BOÎTE DE SERVICES MULTIFONCTIONS

La greffière adjointe fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 10 janvier 2023 à 10 h, pour l'achat d'une camionnette à cabine double munie d'une boîte multifonction;

ATTENDU que la seule soumission reçue, soit celle de Dubois, Méthot Chevrolet, Buick, GMC s'avère avantageuse et conforme;

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission de Dubois, Méthot Chevrolet, Buick, GMC pour l'achat d'une camionnette à cabine double munie d'une boîte multifonction, pour 119 383 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue.

D'EMPRUNTER 137 261 \$ du fonds de roulement au bénéfice des activités d'investissement à des fins fiscales consolidées, déduction à faire de la ristourne des taxes à recevoir, remboursable sur une période de dix (10) ans à compter de 2024 pour financer cet achat.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Pierre Fortier, maire, ou en cas d'absence, le maire suppléant, et madame Nathalie Fournier ou Caroline Grégoire, greffière adjointe, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

**ADOPTÉE**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

RÉSOLUTION  
NO 083-23

### APPELS D'OFFRES POUR LES PROJETS 2024 - PROJETS PAVL

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la directrice du Service du Développement durable à procéder aux appels d'offres suivants pour l'ensemble des projets 2024 de la municipalité, soit:

1. Réfection de la rue Saint-Calixte (entre les avenues Painchaud et Forand)
2. Réfection des infrastructures routières 2024;
  - o Rue Savoie (entre la rivière et l'avenue des Érables);
  - o Avenue Boulanger (entre les rues Champoux et Fortier);
  - o Rue Champoux (entre les avenues du Parc et Doucet);
  - o Avenue Doucet (entre les rues Savoie et Champoux);
3. Réhabilitation de l'avenue Saint-Laurent et de la rue Michaud, phase 2.

QUE ces appels d'offres incluent les demandes suivantes pour chaque projet:

1. Études préliminaires - si requis ;
2. Services professionnels d'ingénierie (Plan et devis, estimation préliminaire et formulaire d'un avis technique et économique du projet);
3. Surveillance bureau et de chantier;
4. Laboratoire contrôle qualitatif des matériaux, si requis;
5. Étude géotechnique, si requise ;
6. Étude environnementale (Demande de CA), si requise ;
7. Réalisation des travaux.

### ADOPTÉE

RÉSOLUTION  
NO 084-23

### DEMANDE DE SUBVENTION AU FRR VOLET 2 (TRAVAUX DE DEVANTURE DE L'HÔTEL DE VILLE)

ATTENDU le projet de revitalisation de la cour avant de l'hôtel de ville de Plessisville dont la valeur totale s'élève à 124 743,12 \$;

ATTENDU que la Ville de Plessisville demande une aide financière au Fonds Régions et ruralité, volet II, d'une somme de 66 848 \$ qui correspond aux montants auxquels elle a droit pour les années 2020 à 2023;

ATTENDU que le projet s'inscrit dans les priorités d'intervention 2022-2023 du Fonds telles que définies par le conseil des maires de la MRC de L'Érable;

Proposé par madame Valérie Desrochers

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

Et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER l'engagement de la Ville de Plessisville à verser 57 895,12 \$ pour la réalisation du projet « Revitalisation de la cour avant de l'hôtel de ville de Plessisville » ou tout montant excédentaire.

DE DÉSIGNER la directrice de la vie citoyenne et chargée de projets à la direction générale comme personne responsable du projet « Revitalisation de la cour avant de l'hôtel de ville de Plessisville » et de la mandater pour le développement de celui-ci dans le cadre du Fonds Régions et ruralité, volet II.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice de la vie citoyenne et chargée de projets à la direction générale à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, tout formulaire de demande d'aide financière ou protocole d'entente à intervenir avec la MRC de L'Érable dans le cadre de ce projet.

### **A D O P T É E**

**RÉSOLUTION  
NO 085-23**

#### **OCTROI DE CONTRAT - MISE À NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGE SAINT-JEAN**

La greffière adjointe fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 24 février 2023 à 10 h, pour la mise à niveau de la station de pompage Saint-Jean;

ATTENDU que des quatre (4) soumissions reçues, celle de Allen entrepreneur général inc. s'avère la plus avantageuse et conforme;

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission de Allen entrepreneur général inc. pour la mise à niveau de la station de pompage Saint-Jean, selon l'option 1, pour 30 880 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue.

D'APPROPRIER 77 000 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté « Redevances matières résiduelles » au bénéfice des activités d'investissement pour le financement des travaux de l'entrepreneur et l'achat de matériel.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Pierre Fortier, maire, ou en cas d'absence, le maire suppléant, et madame Nathalie Fournier ou Caroline Grégoire, greffière adjointe, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

### **A D O P T É E**

**RÉSOLUTION  
NO 086-23**

#### **OCTROI CONTRAT - CONSTRUCTION CABANON SIR L'ÎLE LOUIS-PHILIPPE HÉBERT**

La greffière adjointe fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 16 mars 2023 à 11 h, pour la construction d'un cabanon sur l'île Louis-Philippe-Hébert;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

ATTENDU que des deux (2) soumissions reçues, celle de Construction & rénovation Drolet inc. s'avère la plus avantageuse et conforme;

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission de Construction & rénovation Drolet inc. pour la construction d'un cabanon sur l'île Louis-Philippe-Hébert, pour 26 150 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue.

D'APPROPRIER 27 500 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté au bénéfice des activités d'investissement pour le financement des travaux.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Pierre Fortier, maire, ou en cas d'absence, le maire suppléant, et madame Nathalie Fournier ou Caroline Grégoire, greffière adjointe, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NO 087-23**

#### **OCTROI CONTRAT - LABORATOIRE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - RESURFAÇAGE DE L'AVENUE SAINT-LOUIS ET RÉHABILITATION ST-CALIXTE, DIONNE ET GRENIER**

La greffière adjointe fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 15 mars 2023 à 11 h, pour les services professionnels de réalisation d'un laboratoire de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une partie des rues Saint-Calixte et Dionne et de l'avenue Grenier et de resurfaçage d'une partie de l'avenue Saint-Louis;

ATTENDU QUE des deux (2) soumissions reçues, celle de Englobe Corp. s'avère la plus avantageuse et conforme;

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

DE RETENIR la soumission de Englobe Corp. pour les services professionnels de réalisation d'un laboratoire de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une partie des rues Saint-Calixte et Dionne et de l'avenue Grenier et de resurfaçage d'une partie de l'avenue Saint-Louis, pour 83 420,50 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue. Les coûts de ces services seront financés à même les Règlements d'emprunt relatifs à ces projets.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Pierre Fortier, maire, ou en cas d'absence, le maire suppléant, et Nathalie Fournier ou Caroline Grégoire, greffière adjointe, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

### **ADOPTÉE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

RÉSOLUTION  
NO 088-23

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1639-1641-1647, AVENUE SAINT-ÉDOUARD**

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 1639-1641-1647, avenue Saint-Édouard;

ATTENDU qu'après analyse exhaustive de la demande, lors d'une réunion tenue le 8 mars 2023, le Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) conclut que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leurs droits de propriété;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter le lotissement (division) du lot 3 773 062 en deux lots distincts afin que chacun d'eux ait une largeur de 10,82 m au lieu de 13 m, pour une habitation unifamiliale isolée, et 16 m, pour une habitation bifamiliale isolée, comme prescrit dans le tableau 1 de l'article 5.1.1 du Règlement n° 1704 de lotissement;

ATTENDU qu'un avis public a été donné et qu'aucune personne n'a demandé à se faire entendre relativement à cette demande;

Proposé par madame Valérie Desrochers

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 1639-1641-1647, avenue Saint-Édouard, pour le lotissement (division) du lot 3 773 062 en deux lots distincts afin que chacun d'eux ait une largeur de 10,82 m au lieu de 13 m, pour une habitation unifamiliale isolée, et 16 m, pour une habitation bifamiliale isolée, comme prescrit dans le tableau 1 de l'article 5.1.1 du Règlement n° 1704 de lotissement.

**ADOPTÉE**

RÉSOLUTION  
NO 089-23

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 2515, AVENUE VALLÉE**

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 2515, avenue Vallée;

ATTENDU qu'après analyse exhaustive de la demande, lors d'une réunion tenue le 8 mars 2023, le Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) conclut que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leurs droits de propriété;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter l'agrandissement du bâtiment principal afin qu'il soit implanté à une distance de 3,05 m de la marge de recul latérale au lieu de 6 m, comme prescrit à la grille des usages et des normes du règlement 1703 sur le zonage pour la zone à dominance industrielle 100;

ATTENDU qu'un avis public a été donné et qu'aucune personne n'a demandé à se faire entendre relativement à cette demande;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par madame Christine Gingras

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 2515, avenue Vallée, pour l'agrandissement du bâtiment principal afin qu'il soit implanté à une distance de 3,05 m de la marge de recul latérale au lieu de 6 m, comme prescrit à la grille des usages et des normes du règlement 1703 sur le zonage pour la zone à dominance industrielle 100.

### **A D O P T É E**

**RÉSOLUTION  
NO 090-23**

#### **DEMANDE DE PERMIS PIIA CENTRE-VILLE - 1456 SAINT-LUC**

ATTENDU la demande de permis pour des travaux de déménagement du bâtiment accessoire situé au 1275, avenue Saint-Édouard, lequel est assujéti au Règlement n° 1592 « Relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville »;

ATTENDU QUE les travaux projetés sont conformes aux objectifs et aux critères du PIIA du centre-ville;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier, lors d'une réunion tenue le 8 mars 2023, et fait une recommandation favorable aux travaux;

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la demande de permis pour des travaux de déménagement du bâtiment accessoire situé au 1275, avenue Saint-Édouard, lequel est assujéti au Règlement n° 1592 « Relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville », conformément aux recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 8 mars 2023.

### **A D O P T É E**

**RÉSOLUTION  
NO 091-23**

#### **DEMANDE DE PERMIS PIIA CENTRE-VILLE - 1823, RUE SAINT-CALIXTE**

ATTENDU la demande de permis pour l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé au 1823, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au Règlement n° 1592 « Relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville »;

ATTENDU QUE les travaux projetés sont conformes aux objectifs et aux critères du PIIA du centre-ville;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier, lors d'une réunion tenue le 8 mars 2023, et fait une recommandation favorable aux travaux;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Christine Gingras

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la demande de permis pour l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé au 1823, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au Règlement n° 1592 « Relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville », conformément aux recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 8 mars 2023.

### **A D O P T É E**

**RÉSOLUTION  
NO 092-23**

#### **DEMANDE DE PERMIS PIIA CENTRE-VILLE - 1683, RUE SAINT-CALIXTE**

ATTENDU la demande de permis pour des travaux de rénovation sur le bâtiment situé au 1683, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au Règlement n° 1592 « Relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville »;

ATTENDU QUE les travaux projetés sont conformes aux objectifs et aux critères du PIIA du centre-ville;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier, lors d'une réunion tenue le 8 mars 2023, et fait une recommandation favorable aux travaux;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la demande de permis pour des travaux de rénovation sur le bâtiment situé au 1683, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au Règlement n° 1592 « Relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville », conformément aux recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 8 mars 2023.

### **A D O P T É E**

#### **VIE CITOYENNE**

**RÉSOLUTION  
NO 093-23**

#### **BOURSE ÉLITE THOMAS GAGNON ET WILLIAM FAUCHER**

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité



**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023**

DE VERSER une aide financière de 300 \$ à titre de bourse élite respectivement à messieurs Thomas Gagnon et William Faucher de Plessisville, pour faire partie de l'équipe M18 AAA (midget AAA) Les Estacades de Trois-Rivières et pour avoir été repêchés par les Tigres de Victoriaville de la Ligue de hockey junior majeur du Québec.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION  
NO 094-23**

**PRÊT DES SURFACES DE DEK HOCKEY AU PARC SPORTIF**

Proposé par madame Valérie Desrochers

Appuyé par madame Christine Gingras

Et résolu à l'unanimité

DE CONSENTIR au prêt, à titre gratuit, du terrain du parc sportif derrière la polyvalente La Samare pour la tenue des événements de dek hockey organisés par Dek hockey Plessisville inc., soit:

- une partie de la ligue nationale de dek hockey affrontant les Lynx de Victoriaville aux Glissières de Trois-Rivières, à la fin du mois d'avril;

- la Coupe Québec qui se tiendra le 12 août 2023.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION  
NO 095-23**

**SUBVENTION À DEK HOCKEY PLESSISVILLE - ACHAT D'ÉQUIPEMENT**

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

DE VERSER une subvention de 2 000 \$ à Dek Hockey Plessisville l'achat d'équipement aux équipes juniors de dek hockey.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION  
NO 096-23**

**PROGRAMME LOISIR - INSCRIPTIONS GRATUITES**

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

DE DONNER un total de neuf (9) inscriptions gratuites pour l'été 2023, aux personnes recommandées par le comité du programme Loisir, selon les critères d'admissibilité, soit:

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

- trois (3) inscriptions gratuites aux cours de tennis (70 \$/enfant);
- trois (3) inscriptions gratuites à temps plein au camp de jour (440 \$/enfant);
- trois (3) inscriptions gratuites pour les cours de natation (85 \$/enfant).

### ADOPTÉE

RÉSOLUTION  
NO 097-23

#### PRIX D'ACCÈS AU SITE POUR LES BRASSEURS - PLAISIRS D'ÉTÉ 2023

Proposé par madame Valérie Desrochers

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

DE FIXER à 400 \$ le tarif de location de chaque kiosque de brasseurs invités à l'événement plaisirs d'été 2023.

### ADOPTÉE

RÉSOLUTION  
NO 098-23

#### AUTOFINANCEMENT PROGRAMME « APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES »

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE S'ENGAGER à financer le montant total du projet de 54 400 \$, incluant le montant de la subvention qui sera versée par le Ministère de la Culture et des Communications pour le programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2025.

Il est de plus résolu de déléguer madame Mélina Gagné-Côté, coordonnatrice culturelle, ou à son défaut, le trésorier, à titre de personne-ressource et de mandataire pour une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

### ADOPTÉE

RÉSOLUTION  
NO 099-23

#### ENTENTE INTERMUNICIPALE REGROUPEMENT - CAMP DE JOUR VILLE-PAROISSE

ATTENDU QUE la Ville et la Paroisse désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale de fourniture de services;

ATTENDU QUE la Ville et la Paroisse exploitent chacune leur propre camp de jour en dépit du fait que leurs jeunes usagers fréquentent les mêmes écoles primaires;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

ATTENDU QU'il en découle un dédoublement de services, une lourdeur administrative de même que de la confusion et de l'insatisfaction dans la population des deux municipalités;

ATTENDU QUE la Ville et la Paroisse souhaitent collaborer pour mettre en œuvre une entente dont l'objectif est d'offrir un seul service de camp de jour pour les familles des deux municipalités et d'en établir le mode de fonctionnement;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par madame Christine Gingras

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur Pierre Fortier, maire, ou en cas d'absence, le maire suppléant, et Nathalie Fournier ou Caroline Grégoire, greffière adjointe, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, l'entente intermunicipale de mise en commun d'un service de camp de jour municipal à intervenir avec la Municipalité de la Paroisse de Plessisville, laquelle a pour objet d'établir les conditions entre les deux municipalités à l'égard de la mise en commun de ce service.

Il est de plus résolu de nommer deux (2) membres du conseil à titre de représentants de la municipalité pour former le comité de pilotage chargé de l'application de l'entente afin d'en superviser le déploiement, soit:

- madame Valérie Desrochers;

- monsieur Marc Morin.

**ADOPTÉE**

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **RÉSOLUTION NO 100-23**

#### **VENTE DE BIENS EXCÉDENTAIRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville désire se départir de biens meubles excédentaires (équipements pour le combat incendie) accumulés aux cours des dernières années;

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la vente de gré à gré de biens meubles excédentaires (équipements pour le combat incendie).

Il est de plus résolu de nommer monsieur Robert Provencher, directeur du Service de sécurité publique, à titre de responsable et de l'autoriser à signer tout document jugé utile et nécessaire à ladite vente.

**ADOPTÉE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RÉSOLUTION  
NO 101-23**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MISE EN COMMUN SERVEURS INFORMATIQUES**

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable, les villes de Plessisville et de Princeville, et plusieurs municipalités de la MRC de L'Érable souhaitent mettre en commun leurs serveurs dans le but de faciliter et optimiser la gestion de l'informatique et la sécurité de leurs données;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable et la Ville de Plessisville ont pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable, les villes de Plessisville, de Princeville, et certaines municipalités de la MRC de L'Érable désirent présenter un projet de mise en commun de leurs serveurs dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

DE S'ENGAGER à participer au projet de mise en commun du serveur de la MRC et de certaines municipalités et à assumer une partie des coûts;

D'AUTORISER le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

DE DÉSIGNER la MRC de L'Érable comme organisme responsable du projet.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire ou, en cas d'absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en cas d'absence, la greffière adjointe à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION  
NO 102-23**

**SEMAINE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS**

Proposé par madame Christine Gingras

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

D'APPUYER la Semaine nationale du don d'organes et de tissus, chaque année en avril, en déployant le drapeau à l'effigie du don d'organes au cours de cette semaine.

**ADOPTÉE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

RÉSOLUTION  
NO 103-23

**APPROPRIATION DE FONDS- CONVERSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

D'APPROPRIER 4 116 \$ du solde disponible de règlement d'emprunt fermé « conversion du réseau d'éclairage public au DEL » au bénéfice des activités de fonctionnement à des fins fiscales consolidées (budget en cours) pour le paiement de l'échéance annuelle 2023, représentant le remboursement de l'emprunt en capital et intérêts.

**ADOPTÉE**

**GREFFE**

RÉSOLUTION  
NO 104-23

**ENTENTE DE REGROUPEMENT EN ASSURANCE DE DOMMAGES BÉCANCOUR 2023-2028**

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Plessisville souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2028, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques.

Proposé par madame Valérie Desrochers

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Plessisville joigne à nouveau l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages.

Il est de plus résolu d'autoriser madame Nathalie Fournier ou Caroline Grégoire, greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE du regroupement Bécancour relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2023-2028 et de services de consultant et de gestionnaire de risques ».

**ADOPTÉE**

RÉSOLUTION  
NO 105-23

**SIGNATURE D'ENTENTES RELATIVES AU PARTAGE DES COÛTS POUR LES TRAVAUX DE BRANCHEMENT SUR LE BOUL. DES SUCRERIES**

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Christine Gingras

Et résolu à l'unanimité

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

D'AUTORISER monsieur Pierre Fortier, maire, ou, en cas d'absence, le maire suppléant, et madame Nathalie Fournier ou Caroline Grégoire, greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Plessisville les ententes relatives aux travaux de branchement d'aqueduc et d'égout sanitaire des lots 3 772 762 et 3 772 763 du cadastre du Québec.

### ADOPTÉE

RÉSOLUTION  
NO 106-23

#### ORDONNANCE DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

ATTENDU QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

ATTENDU QUE le trésorier a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, et que le conseil en a pris connaissance;

ATTENDU QUE le conseil a identifié les immeubles qui devront faire l'objet de la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes suivants les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE le conseil doit fixer la date et l'endroit prévus pour la vente à l'enchère;

Proposé par monsieur Marc Morin

Appuyé par madame Valérie Desrochers

Et résolu à l'unanimité

D'ORDONNER à M<sup>e</sup> Geneviève Ferland Lamontagne, greffière, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de vendre les immeubles pour le non-paiement des taxes à l'enchère publique, le 13 septembre 2023 à 10h et ce, à la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les immeubles devant être vendus à l'enchère portent le matricule suivant au rôle d'évaluation foncière :

- 0620-47-6021-6-000-0000

Il est de plus résolu de transmettre une copie de la présente résolution au Centre de services scolaires des Bois-Francis.

### ADOPTÉE

RÉSOLUTION  
NO 107-23

#### ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE D'URBANISME ET AVIS DE MOTION

Proposé par madame Valérie Desrochers

Appuyé par monsieur Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le second projet de règlement « Modifiant diverses dispositions réglementaires en urbanisme ».

### ADOPTÉE

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Valérie Desrochers, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement Modifiant diverses dispositions réglementaires en urbanisme. Elle fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce projet de règlement omnibus modifie les règlements d'urbanisme suivants :

- Règlement n° 1703 de zonage;
- Règlement n° 1704 de lotissement;
- Règlement n° 1705 de construction;
- Règlement n° 1707 administratif en urbanisme;
- Règlement n° 1785 sur les usages conditionnels;
- Règlement n° 1195 sur les dérogations mineures.

Ce projet de règlement omnibus vise à :

- apporter certaines corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif aux règlements d'urbanisme en vue de bonifier le cadre réglementaire existant, d'avoir des outils actualisés, justes et répondant aux besoins de la Ville et à en faciliter l'application.

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT VISANT À CITER L'ÉGLISE SAINT-CALIXTE À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU du 21 mars 2023 demandant de citer l'église Saint-Calixte à titre de bien patrimonial;

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Marc Morin, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement visant à citer l'église Saint-Calixte à titre de bien patrimonial en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q., chapitre P-9.002), immeuble situé au 1460, rue Saint-Calixte, Plessisville (Québec) G6L 1P6, propriété de la Fabrique Paroisse de Notre-Dame des Érables, sur le lot numéro 4 924 786 du Cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska. Il fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19)

Les motifs de cette citation sont :

1. Au niveau de sa valeur historique, l'église Saint-Calixte étant la troisième église de la Ville de Plessisville, construite sur le même site que la précédente, à compter de septembre 1898 et inaugurée le 26 juin 1902. Il s'agit de la même Église qui est toujours en place depuis cette époque et le bâtiment n'a subi aucune altération par rapport à la conception d'origine.
2. Au niveau de sa valeur architecturale, l'église, qui s'illustre tant par sa composition architecturale, ses matériaux, que par son positionnement avantageux dans la trame urbaine, en fait un point de repère. Représentative du courant néoclassique, très populaire en architecture religieuse au Québec entre le 19e siècle et les premières décennies du siècle suivant, cette église se trouve dans un excellent état d'authenticité, la majorité de ses composantes d'origine ayant été conservées soit la volumétrie et la composition du bâtiment ainsi que les volumes en saillie, tels le clocher, les transepts, de même que le chœur et la sacristie de forme arrondie visible à l'arrière de l'édifice. Ce qui s'applique également pour le parement de pierre, les insertions de pierres taillées de couleur plus

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

claire, ainsi que l'ensemble des éléments architecturaux telles les ouvertures se terminant par un arc plein cintre et les clochetons ornant les angles de la façade avant, ainsi que pour les portes, les fenêtres et le revêtement en tôle de la toiture.

3. Située près de la voie publique, l'église possède un très haut clocher constituant un point de repère important dans le paysage de Plessisville.

Le règlement entrera en vigueur conformément à l'article 134 de la Loi, à compter de la date de la notification de l'avis spécial au propriétaire de l'immeuble patrimonial cité.

Toute personne intéressée peut faire ses représentations auprès du Comité consultatif d'urbanisme conformément aux avis qui seront donnés à cette fin.

### **AVIS DE MOTION - PROGRAMME HABITATION DURABLE PLUS 2023**

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Christine Gingras, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement Établissant le programme de subventions "Plessisville – Habitation durable plus" Édition 2023. Elle fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à offrir des subventions pour la construction d'habitations écologiques et durables sur le territoire de la Ville de Plessisville pour l'année 2023.

### **ADOPTION DES RÈGLEMENTS 1830 ET 1831**

La greffière adjointe mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement des projets de règlements 1830 « Relatif aux travaux de bouclage de l'aqueduc du parc industriel Germain-Massicotte et prévoyant un emprunt de 324 000 \$ » et 1831 « Modifiant le Règlement 1829 « Relatif à la tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Plessisville à compter de 2023 »;

Proposé par madame Valérie Desrochers

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement n° 1830 « Relatif aux travaux de bouclage de l'aqueduc du parc industriel Germain-Massicotte et prévoyant un emprunt de 324 000 \$ », le règlement n° 1831 « Modifiant le Règlement 1829 « Relatif à la tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Plessisville à compter de 2023 ».



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 38.

---

GREFFIÈRE ADJOINTE

---

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE